



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 juillet 2001
Français
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de coopération de pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération du PNUD avec le Bhoutan
(2002-2006)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation en matière de développement, envisagée sous l'angle d'un développement humain durable	2-10	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	11-19	3
III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés	20-39	5
A. Objectifs du programme et stratégie	20-28	5
B. Domaines stratégiques d'appui	29-39	6
IV. Arrangements en matière de gestion	40-46	9
Annexe		
Objectifs de mobilisation de ressources pour le Bhoutan (2002-2006)		12



Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec le Bhoutan, qui couvre la période 2002-2006, reflète les priorités de développement qui ont été définies par le Gouvernement royal et le système des Nations Unies. Le cadre de coopération s'appuie sur le cadre de résultats stratégiques, qui décrit les buts et objectifs de l'assistance du PNUD au Bhoutan. Plusieurs autres documents nationaux établis avec l'appui du PNUD ont guidé l'élaboration du présent cadre de coopération, notamment les recommandations de la première mission d'examen de pays; le premier rapport national sur le développement humain; le premier bilan commun de pays; « Bhoutan 2020: A Vision for Peace, Prosperity and Happiness »; et le document d'information pour la septième table ronde, tenue au Bhoutan en novembre 2000. Le cadre de coopération de pays a été élaboré en collaboration étroite avec le Gouvernement royal, les donateurs, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes.

I. Situation en matière de développement, envisagée sous l'angle d'un développement humain durable

2. La notion typiquement bhoutanaise de maximisation du bonheur national brut est le principe directeur de tous les efforts de développement. Le bonheur national brut place l'individu au centre du développement et reconnaît qu'il a des besoins matériels, spirituels et émotionnels. Le processus visant à promouvoir le bonheur national brut du Bhoutan est axé sur cinq domaines prioritaires : le développement humain; la bonne gouvernance; un développement équilibré et équitable; culture et héritage; et préservation de l'environnement.

3. L'économie bhoutanaise demeure essentiellement agraire, plus de 79 % de la population dépendant de l'agriculture et de l'élevage du bétail. L'agriculture, l'horticulture, le bétail et la foresterie représentent ensemble environ 35 % du produit intérieur brut (PIB). Toutefois, la part de l'agriculture dans le PIB a diminué ces dernières années du fait d'une plus grande diversification de l'économie, notamment avec la vente d'énergie hydroélectrique. Les autres secteurs clefs sont la construction, les transports et communications, et l'électricité, chacun de ces secteurs représentant en-

viron 11 % du PIB. Une intégration plus effective du secteur agricole dans l'économie de marché constitue une priorité de rang élevé au Bhoutan. Les terres arables disponibles sont limitées, ce qui entrave considérablement le potentiel en matière de cultures. En conséquence, l'accroissement de la production passe à une utilisation plus intensive des terres existantes. Du fait que les exploitations agricoles sont petites et fragmentées et le terrain accidenté, l'apport de main-d'oeuvre par unité de superficie est généralement élevé au Bhoutan. Les pertes dues à la faune et les pertes après récolte représenteraient de 30 à 40 % de la production agricole. L'avantage comparatif du Bhoutan réside dans la production de produits de faible volume à haute valeur ajoutée, notamment des champignons, des huiles essentielles et des plantes médicinales. La productivité des agriculteurs, toutefois, dépend de leur capacité de reconnaître les signaux de prix, ce qui, à son tour, dépend d'un accès amélioré à l'information, aux moyens de transport, aux infrastructures et aux intrants agricoles. En particulier, les mauvaises infrastructures routières ont entraîné des coûts de transaction élevés et ont découragé les agriculteurs de passer d'une agriculture de subsistance à la production pour le marché intérieur et pour l'exportation.

4. En 2000, le Bhoutan s'est classé au 142e rang sur 174 pays d'après l'indicateur du développement humain (IDH). Selon le premier rapport national sur le développement humain publié en 2000, le PIB par habitant en 1998 s'élevait à 1 534 dollars. La pauvreté est néanmoins une réalité et il faudrait étendre l'accès aux services sociaux aux groupes vulnérables, en particulier dans les zones rurales, où les liens familiaux étroits ont traditionnellement assuré un filet de sécurité sociale. L'absence d'informations de référence exactes sur la prévalence de la pauvreté dans le pays a aussi entravé l'utilisation de l'aide en faveur des plus nécessiteux. L'urbanisation rapide nécessite de mettre un accent accru sur la création d'emplois et d'élaborer des plans de sécurité sociale en vue de faire face à la pauvreté qui s'étend dans les zones urbaines.

5. Le Gouvernement royal encourage activement la participation populaire au développement et le transfert progressif des pouvoirs vers les échelons inférieurs au titre de sa politique de décentralisation. Il reste beaucoup à faire toutefois pour assurer l'application uniforme des principes de décentralisation au niveau des *dzongkhag* (district) et *geog* (quartier), notamment le renforcement des capacités et la mise en valeur des

ressources humaines. La poursuite du renforcement des capacités de prise de décisions de planification des *Geog Yargye Tshogchung* (Comités de développement de quartier) est un point d'entrée stratégique pour le renforcement de la gouvernance locale. Le Bhoutan a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement royal a encouragé l'application des principes de la bonne gouvernance comme moyen primordial de réaliser le bonheur national. Le Bhoutan ne tolère aucune discrimination déclarée fondée sur le sexe mais des écarts entre les hommes et les femmes sur le plan social, économique, politique ou juridique existent bel et bien, en particulier dans les domaines de l'enseignement, de l'alphabétisation, de l'emploi et de la prise de décisions, même s'ils diminuent régulièrement.

6. La croissance de la population qui est de 3,1 % par an, a une incidence directe sur les possibilités d'emploi et la fourniture d'une éducation et de soins de santé. En 1998, l'espérance de vie à la naissance était estimé à 66 ans, le taux d'alphabétisation des adultes à 54 % et le taux brut de scolarisation combiné pour le primaire, le secondaire et le tertiaire à 44 %. Au taux de croissance actuel, la densité de la population au Bhoutan pourrait doubler d'ici à 2018 et atteindre 300 personnes au kilomètre carré de terre arable, ce qui compromettrait gravement les perspectives de réalisation par le pays de ses objectifs en matière de développement durable.

7. Le Bhoutan est exceptionnellement riche sur le plan de la diversité biologique, du fait de son emplacement géographique unique, et le Gouvernement royal est résolu à mener une politique de développement durable, en maintenant au moins à un niveau constant les réserves de capital naturel. L'environnement est en grande partie intact, mais il est nécessaire de réduire les taux d'extraction de bois de feu, de bois de construction et d'autres produits forestiers et l'élimination progressive de la couverture végétale commence à avoir une incidence sur l'équilibre hydrologique. En outre, il convient de promouvoir des énergies de remplacement propres auprès des habitants des zones urbaines et rurales, en particulier en tirant plus parti du potentiel hydroélectrique du pays.

8. Le secteur privé, qui représente environ 5,2 % de la main-d'oeuvre, rencontre de nombreux obstacles, dont l'absence d'une culture d'entreprise; le manque de

cadres juridiques et réglementaires appropriés; une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée; l'exigence par les institutions financières de strictes garanties pour accéder au financement; des taux d'intérêt élevés; la qualité inégale des produits; et un manque de compétences en matière de commercialisation. Il convient d'accorder une plus grande attention à l'élaboration d'un système financier efficace capable de faciliter et de catalyser l'activité économique, les investissements et l'épargne nationale.

9. L'introduction de l'Internet en juin 1999 a suscité un grand intérêt pour les technologies de l'information et de la communication. Une connaissance généralisée de l'anglais, de bonnes infrastructures de télécommunications, une population relativement instruite et des politiques d'appui, dont un plan directeur national pour les technologies de l'information et de la communication ont contribué à cette poussée d'intérêt pour ces technologies. En 1999, l'ensemble des 20 *dzongkhags* ont été connectés à la technologie de la communication numérique. Le lancement d'un réseau de télévision bhoutanais a été un autre événement majeur.

10. Alors que le Bhoutan s'intègre progressivement dans l'économie mondiale, il doit parvenir à concilier les valeurs modernes et les valeurs traditionnelles. Tous les segments de la société sont touchés par cette transition, en particulier les enfants et les jeunes. Il est de plus en plus préoccupant de voir des jeunes sans emploi rémunéré gagner les villes, où la toxicomanie et la criminalité juvénile augmentent. Les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, font courir des risques aux jeunes Bhoutanais, bien qu'à ce jour, seuls 9 cas d'infection au VIH aient été signalés dans le pays.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

11. Le PNUD a fourni un appui important au Gouvernement royal au niveau global pour l'élaboration des politiques et de cadres juridiques et institutionnels, en vue de s'occuper des questions qui intéressent les pauvres, de développer le secteur des technologies de l'information et de la communication, de protéger l'environnement et d'intégrer les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme dans le droit national. Ces efforts ont renforcé la reconnaissance de la notion de pauvreté dans le contexte politique et contri-

bué à faire des technologies de l'information et de la communication une des priorités du développement national.

12. Des progrès ont été enregistrés dans tous les domaines de programme et le PNUD a renforcé son partenariat avec le Gouvernement royal aux niveaux central et local en adaptant son assistance en tenant compte de l'évolution de l'environnement politique et des nouvelles possibilités. L'exécution nationale a aussi renforcé la maîtrise locale et accru l'efficacité et la durabilité de la coopération en faveur du développement.

13. Des exemples récents de la réussite de l'assistance du PNUD sont la fourniture d'un appui ayant un rôle de catalyseur aux initiatives du Gouvernement royal visant à améliorer la séparation des pouvoirs au niveau de l'État, y compris la restructuration de la fonction publique; le renforcement du système juridique et de l'état de droit; l'appui aux technologies de l'information et de la communication, notamment en créant DrukNet, seul fournisseur de services Internet au Bhoutan; et en renforçant les capacités de l'Administration royale de la vérification des comptes.

14. Le PNUD a joué ainsi un rôle décisif dans l'élaboration de la politique de décentralisation du Bhoutan en renforçant la capacité d'analyse et d'exécution des institutions clefs aux niveaux central et local. L'importance accordée au niveau national au principe de la dévolution des pouvoirs dans le domaine de la planification et de la mise en oeuvre du développement a renforcé les perspectives en matière de décentralisation politique et financière durable. À la base, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD a contribué à renforcer les connaissances de la population en matière de gestion de l'environnement et sa participation dans ce domaine au moyen d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de projets et activités gérés au niveau communautaire.

15. La Section de la coordination de l'aide du Gouvernement royal a été renforcée, grâce à un appui stratégique, et est devenue un département pour la coordination de l'aide et la gestion de la dette qui a assuré l'organisation de la table ronde à Thimphu en novembre 2000, première réunion de ce type dans les pays les moins avancés.

16. L'examen de pays effectué en mai 2000 a conclu que les trois domaines d'intervention prioritaires que sont la gouvernance, les modes de subsistance viables et l'environnement, continuent d'être pertinents et de revêtir une importance critique pour le développement humain durable au Bhoutan. L'examen a réaffirmé l'avantage comparatif du PNUD dans le domaine de la gouvernance, en particulier en ce qui concerne l'appui aux grandes orientations et la décentralisation, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines.

17. Un enseignement clef est qu'il reste beaucoup à faire pour établir des données de référence et identifier des indicateurs spécifiques, quantifiables, réalisables, pertinents et identifiables qui permettent un suivi et une évaluation axée sur les résultats au cours de la prochaine période du cadre de coopération. Une priorité clef en conséquence sera d'apporter un appui au Gouvernement royal aux fins de la collecte de données supplémentaires et de l'analyse des différentes dimensions de la pauvreté. Cela constituera une base solide pour suivre les progrès et s'engager dans des politiques et des consultations stratégiques plus empiriques. Cela constituera en outre une base de référence pour évaluer les performances institutionnelles et identifier les stratégies possibles.

18. En vue de renforcer l'orientation des résultats, le recentrage et l'effet de synergie, le nombre des projets sera diminué. L'appui au secteur de la gestion urbaine et des établissements humains cessera. L'assistance au développement des capacités de la Haute Cour sera progressivement éliminée et remplacée par un appui à la mise en place de cadres juridiques et réglementaires ayant trait directement aux cinq domaines d'appui. L'assistance au développement de l'horticulture, à la gestion des parcs nationaux et à la recherche dans le domaine des ressources naturelles renouvelables sera progressivement éliminée et une attention accrue sera accordée à l'élaboration d'un cadre de développement du secteur privé qui apportera un appui aux activités rurales génératrices de revenus.

19. Les cinq domaines stratégiques d'appui seront couverts au moyen d'une approche programme participative dans le cadre de cinq programmes interdépendants. Cette approche garantira que le PNUD sera en mesure d'apporter un appui au Gouvernement royal pour les questions de développement naissantes, en recourant à la fois à un appui aux politiques en amont et aux activités rurales en aval. Le cadre de résultats

stratégiques et le rapport annuel axé sur les résultats seront utilisés pour suivre les progrès et veiller à ce que les activités soient effectivement synchronisées afin de promouvoir leur synergie et l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Les compétences du Gouvernement et du personnel du PNUD en matière d'élaboration et d'application des programmes de gestion axée sur les résultats seront renforcées au moyen de formations et de la promotion de la maîtrise nationale du programme de pays.

III. Objectifs, domaines de programme et résultats escomptés

A. Objectifs du programme et stratégie

20. La table ronde de novembre 2000 a conclu que le PNUD devrait continuer de mettre l'accent sur le développement des capacités dans les domaines de la gouvernance, des modes de subsistance viables et de l'environnement. Le développement des capacités dans ce contexte consiste pour l'essentiel dans la mise en valeur des ressources humaines et le développement institutionnel ainsi que dans le renforcement des principales institutions de la société.

21. Le PNUD, en s'appuyant sur les réalisations et les enseignements tirés pendant le premier cadre de coopération de pays et en s'appuyant sur les recommandations des différents documents stratégiques tels que « Bhutan 2020: Vision for Peace, Prosperity and Happiness », le premier bilan commun de pays et le projet de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, concentrera ses efforts durant le deuxième cadre de coopération sur la création d'un environnement propice à la réduction de la pauvreté humaine. En conséquence, le présent cadre de coopération de pays adopte une stratégie de programme en faveur des pauvres qui s'attache en premier lieu à s'occuper des structures dans la société bhoutanaise qui entravent le développement et engendrent la pauvreté. Pour cela, le PNUD adoptera une approche fondée sur le développement des capacités et le développement institutionnel, axée sur l'autonomisation locale, le développement des institutions dans lesquelles les pauvres sont représentés et la création de structures qui permettront aux pauvres d'avoir accès aux ressources et leur donnera les moyens de les gérer de façon durable.

22. L'assistance du PNUD s'articulera autour de cinq sous-objectifs : a) renforcement de la cohésion sociale basée sur la gouvernance locale participative et des communautés et institutions locales renforcées; b) amélioration de l'efficacité et de la responsabilité du secteur public; c) élargissement et protection de la base de ressources des pauvres; d) renforcement de la gestion de l'environnement et de la mise en valeur des sources d'énergie en vue d'améliorer les modes de subsistance et la sécurité des pauvres; et e) promotion de l'égalité entre les sexes en matière de prise de décisions à tous les niveaux.

23. Ces sous-objectifs ainsi que l'objectif général et les domaines stratégiques d'appui constitueront le cadre de réduction de la pauvreté pour le programme de pays. L'orientation géographique améliorée de l'élaboration et de l'application des activités de programme, reflétant les priorités de développement décrites dans le neuvième Plan quinquennal, renforceront les liens opérationnels et la synergie entre les cinq domaines d'appui. La stratégie opérationnelle qui se dégagera du Cadre de résultats stratégiques et des documents de programme signés définiront des indicateurs et des objectifs de performance en vue de permettre au bureau de pays de mesurer les progrès enregistrés quant à la réalisation de l'objectif global.

24. Le PNUD s'attachera à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités pertinentes et aidera le Gouvernement royal à s'acquitter de ses engagements concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Le deuxième cadre de coopération de pays, en réponse aux faits survenus récemment et en tenant compte des enseignements tirés de l'assistance en cours, apportera un appui aux éléments suivants : a) accent mis sur l'élargissement des partenariats avec les protagonistes du développement; b) accroissement de la souplesse pour faire face aux questions de développement nouvelles, y compris l'assistance humanitaire liée aux catastrophes nationales et à la sécurité humaine; c) adoption d'outils et d'indicateurs de gestion axés sur les résultats; d) recentrage du programme; e) ciblage amélioré des activités de programme dans les communautés rurales et locales.

26. La synergie programmatique et opérationnelle entre les organismes des Nations Unies et les entités connexes sera renforcée en améliorant la coordination

et la collaboration au niveau du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la décentralisation, l'objectif étant d'élaborer un programme pluri-institutions visant à appuyer les efforts nationaux. Le PNUD continuera de promouvoir la coopération technique en faisant appel à des spécialistes des Volontaires des Nations Unies, en particulier dans le domaine du développement institutionnel et de la mise en valeur des ressources humaines, en mettant un accent spécial sur le secteur des technologies de l'information et de la communication. Le PNUD apportera aussi un appui visant à faciliter et à compléter les travaux du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine du VIH/sida.

27. En tant que partenaire de développement en qui le Gouvernement royal a confiance, le PNUD renforcera encore ses services consultatifs fondés sur les connaissances qu'il fournit aux partenaires clefs et facilitera l'accès à l'information sur des données d'expérience comparatives et les meilleures pratiques dans les domaines prioritaires. Le Rapport national sur le développement humain sera un instrument important pour des analyses en profondeur des questions de développement clefs et les différentes orientations possibles, y compris une évaluation des progrès faits dans l'application du programme de pays, en s'appuyant sur les indicateurs de situation élaborés au titre du bilan commun de pays.

28. Les ressources de base du PNUD serviront principalement à mettre en place un capital humain, social et économique au Bhoutan. L'appui au développement et à l'application des stratégies nationales visant à améliorer la gestion durable et l'utilisation des ressources naturelles sera financé principalement par le biais du FEM, de son programme de microfinancement, Capacités 21, et la mobilisation d'autres fonds d'affectation spéciale du PNUD et ressources autres que les ressources de base.

B. Domaines stratégiques d'appui

29. Le Gouvernement royal et le PNUD ont identifié cinq domaines stratégiques d'appui qui sont étroitement liés aux cinq sous-objectifs. La promotion de l'équité entre les sexes et l'accès amélioré aux technologies de l'information et de la communication et leur utilisation seront intégrés dans toutes les activités de programme pertinentes. Les sections suivantes présen-

tent un résumé succinct des cinq domaines stratégiques d'appui.

Décentralisation et participation locale

30. En s'appuyant sur les données d'expérience tirées du projet pilote sur la décentralisation, le PNUD continuera à fournir son appui à l'élaboration de cadres juridiques, politiques et institutionnels, y compris des règles et règlements visant à faciliter l'application effective de la politique nationale de décentralisation. La capacité de planification des *geogs* sera renforcée au moyen de formations et du renforcement des capacités dans les domaines du développement participatif, des techniques de facilitation, de la gestion administrative et financière et des compétences d'application. Le processus de planification du *geog* sera un instrument important pour le classement par ordre de priorité des initiatives locales aux fins du financement à l'aide de l'allocation globale par les activités en cours du FENU visant à faciliter le développement des *geogs*. La capacité des administrations *dzongkhag* sera améliorée au moyen du renforcement institutionnel dans des domaines tels que les systèmes de gestion de l'information et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, la planification, la comptabilité, la budgétisation, la surveillance et l'administration du développement. Les partenaires clefs sont les Volontaires des Nations Unies, l'Assistance néerlandaise pour le développement/Organisation néerlandaise de développement et l'Association suisse pour la coopération internationale (Helvetas).

31. Les résultats escomptés dans ce domaine d'appui sont les suivants : cadres juridiques, politiques et institutionnels définissant l'allocation décentralisée des responsabilités fonctionnelles et des responsabilités en matière de prise de décisions entre le centre, les *dzongkhags* et *geogs*, responsabilités en matière de planification, responsabilités administratives et financières et responsabilités en matière d'application transférées du centre aux *dzongkhags* et *geogs*, selon les cadres approuvés; la capacité des administrations des *dzongkhags* et *geogs* d'appliquer des approches participatives et de planifier, gérer et appliquer des activités de développement renforcées en collaboration avec le FENU et d'autres partenaires; un programme de décentralisation à l'échelle du système des Nations Unies élaboré et appliqué en vue d'apporter un appui aux plans nationaux et de renforcer les institutions locales; l'utilisation effective des technologies de l'information

et de la communication et des systèmes de gestion de l'information par les administrations des *dzongkhags* dans le domaine de la planification et du développement, de la comptabilité, de la budgétisation et de la surveillance. Le PNUD servira de centre de documentation dans les domaines de la gouvernance et de la décentralisation, en mettant un accent particulier sur le développement des capacités et le développement institutionnel.

Efficacité et transparence dans la fonction publique

32. Mettant à profit les résultats du dernier cadre de coopération concernant la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités de gestion dans ce domaine, le PNUD se lancera dans une nouvelle phase d'activités visant à aider la Commission royale de la fonction publique à se doter d'un système fondé sur la qualité des prestations. Il faudra pour cela élaborer et mettre en oeuvre de nouveaux systèmes de classification des emplois, de recrutement, de sélection et d'évaluation des performances. Les femmes seront encouragées à entrer dans la fonction publique et des mesures seront prises pour leur permettre d'y faire carrière. Compte tenu de la diversification des activités économiques et des mutations qui se produisent dans le secteur privé, le PNUD fournira aussi une assistance technique à la Commission royale de la fonction publique et au Conseil national de l'emploi pour les aider à formuler un nouveau plan national de gestion des ressources humaines couvrant pour la première fois le secteur privé aussi bien que le secteur public. Une assistance technique dans le domaine des TIC sera fournie aux principaux organismes compétents afin de leur permettre de développer les communications, d'améliorer l'efficacité des services et de faciliter l'accès des citoyens aux informations publiques. La capacité de la Division des technologies de l'information en ce qui concerne la mise en oeuvre des stratégies nationales dans ce domaine sera renforcée grâce à un appui technique. Un réseau de planification de l'information sera mis en place et des outils d'analyse seront mis au point dans le cadre de la Commission de planification à des fins d'intégration des activités de planification et de suivi du développement. La capacité du Département de l'aide et de la gestion de la dette et du Ministère des affaires étrangères sera renforcée grâce à des activités de formation, à un appui à l'organisation de réunions de coordination entre donateurs et à la mise en place de systèmes de gestion de

l'information plus efficaces. Un appui sera apporté pour faciliter le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des organismes de surveillance dans le domaine juridique. De même, la capacité technique de l'Autorité royale de contrôle des comptes sera renforcée, grâce notamment à un soutien approprié à la suite de l'adoption de la loi sur le contrôle des comptes. Les principaux partenaires sont notamment l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et la Banque asiatique de développement.

33. Les résultats attendus dans ce domaine stratégique des activités de soutien sont les suivants : un contrôle des comptes publics de meilleure qualité; une amélioration des services dans le secteur public; une plus grande transparence des organes exécutifs; une gestion et une planification plus stratégiques des ressources humaines dans le secteur public; une augmentation de la productivité des institutions gouvernementales, législatives et judiciaires grâce à une application efficace des TIC; l'élaboration de principes d'action et d'un cadre juridique et institutionnel propres à favoriser le développement du secteur des TIC; l'utilisation de systèmes de gestion de l'information plus avancés aux fins de la coordination de l'aide et de la gestion de la dette; enfin, meilleure prise en compte des problèmes concernant la parité hommes/femmes dans la formulation des plans et stratégies concernant la fonction publique.

Accès aux technologies de l'information et des communications et utilisation de ces technologies

34. Après avoir contribué à l'élaboration d'un plan-cadre national pour les TIC, le PNUD apportera un appui à la Division des technologies de l'information afin de l'aider à renforcer le cadre institutionnel dans ce domaine, en préparant notamment un projet de loi sur l'accès à l'information. En partenariat avec les principaux organismes publics concernés, les administrations des *dzongkhag*, le secteur privé et les autres acteurs intéressés, le PNUD s'efforcera aussi de faciliter l'accès du public au savoir et à l'information en favorisant l'installation de moyens d'accès en ligne dans les lieux publics au niveau des *dzongkhag* (bureaux de poste, administrations des *dzongkhag*, collèges, antennes et hôpitaux). En particulier, le programme permettra à un plus grand nombre d'élèves du secondaire d'accéder au savoir et à l'information. Le choix des initiatives à soutenir se fera en étroite

consultation avec les partenaires concernés, à savoir la Division des technologies de l'information, le Ministère de l'éducation, les administrations des *dzongkhag* intéressées et d'autres organismes compétents. Les activités de formation pédagogique et de renforcement des capacités du personnel des organisations participantes revêtiront une grande importance. Le PNUD examinera aussi les moyens de développer les dispositifs d'enseignement à distance et d'encourager les femmes à utiliser les TIC. Pour améliorer les perspectives d'emploi dans le secteur privé, le PNUD apportera son appui à la mise en place d'un système d'information en ligne sur l'emploi, destiné à faciliter la tâche des services de placement et d'orientation. Les principaux partenaires sont le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence japonaise de coopération internationale, le Fonds fiduciaire japonais, l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et le Programme du Golfe arabe pour les organismes de développement des Nations Unies (AG-FUND).

35. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants : amélioration de l'accès du public au savoir et à l'information; meilleure coordination de la production et de la commercialisation des produits agricoles dans certains *geog*; renforcement des compétences des diplômés de certains collèges dans le domaine des technologies de l'information; amélioration de l'accès du public aux informations sur les possibilités d'emploi dans le secteur privé; développement des moyens d'enseignement à distance à l'intention des hommes et des femmes habitant dans les régions rurales.

*Réforme des politiques, de la législation
et de la réglementation à l'appui
du développement du secteur privé*

36. Le cadre juridique, politique et institutionnel sera développé afin de promouvoir la création d'un secteur des entreprises, notamment la mise en place de pépinières d'entreprises et de coopératives. Dans un premier temps, la capacité de participation de la Chambre de commerce et d'industrie du Bhoutan sera évaluée dans le cadre du soutien fourni par le PNUD au développement des capacités en général, l'objectif étant d'inciter un plus grand nombre d'acteurs économiques à y adhérer, d'en améliorer la transparence et d'en renforcer les responsabilités. Des normes de qualité seront établies pour la production, la commercialisation et

l'exportation d'un certain nombre de produits de l'agriculture et de l'horticulture, de manière à accroître le potentiel de revenu des exploitants. La capacité de production et de commercialisation de certains artisans, agriculteurs et horticulteurs sera développée grâce à un renforcement des liens avec le marché intérieur et les marchés d'exportation. Les infrastructures nécessaires pendant la période qui suit la récolte et au stade de la commercialisation des produits de l'agriculture et de l'horticulture seront renforcées, et des normes de conditionnement et de qualité seront établies. Des études seront entreprises pour promouvoir la commercialisation et l'exportation de produits à forte valeur ajoutée vendus en petites quantités. Des pratiques agricoles et horticoles améliorées seront enseignées aux populations pauvres des zones rurales et dans certains centres urbains. Les entreprises agricoles et rurales auront accès au programme de microcrédit de la Société bhoutanaise de crédit au développement bénéficiant du soutien du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), et le PNUD appuiera la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié pour le marché du crédit. Un fonds de capital-risque sera créé en partenariat avec le Ministère du commerce et de l'industrie pour faciliter la création de petites entreprises, de pépinières d'entreprises, de coopératives laitières et volaillères et d'associations d'exploitants agricoles, notamment par le financement d'activités de formation à la gestion d'entreprises. L'Office national de l'emploi bénéficiera d'une assistance en vue de la mise au point d'une réglementation en matière de travail et d'emploi, notamment l'établissement d'une classification des professions. Les principaux partenaires sont le FENU, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Union européenne.

37. Les résultats attendus dans ce domaine sont les suivants : mise en place d'un cadre juridique et institutionnel et de principes d'action propices au développement du secteur des entreprises dans son ensemble, notamment des petites industries et de l'écotourisme. À ce titre, de nouvelles dispositions législatives seront élaborées en ce qui concerne le droit d'auteur, l'investissement direct étranger, les contrats, la politique industrielle, la vente de produits commerciaux, les entreprises familiales et les petites industries. Il s'agira également de faire en sorte que le cadre juridique et institutionnel et les principes d'action favorisent encore davantage le développement du marché du crédit, de favoriser la création de petites entreprises, coopératives et pépinières d'entreprises, d'élargir les possibilités

d'emploi dans le secteur privé qui s'offrent, aux femmes notamment, dans les zones rurales et urbaines, d'accroître les exportations de produits de l'agriculture et de l'horticulture à forte valeur ajoutée vendus en petites quantités, de faciliter l'accès des chefs d'entreprise et des exploitants agricoles au microcrédit et au capital-risque, et d'améliorer le fonctionnement des institutions qui favorisent le développement du secteur privé.

*Un cadre institutionnel permettant
une gestion durable de l'environnement
et une exploitation durable des sources d'énergie*

38. Des cadres et plans d'action seront élaborés sur les plans juridique, politique et institutionnel pour assurer la protection de l'environnement, en veillant notamment au respect des engagements nationaux pris dans le cadre de conventions internationales sur l'environnement et en encourageant l'écotourisme dans certaines zones protégées. En collaboration avec des programmes financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD favorisera la création de comités locaux au niveau des *geog* afin de promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre de projets pilotes de gestion des ressources naturelles au niveau des collectivités. La construction locale de minicentrales et microcentrales électriques et les efforts visant à utiliser d'autres sources d'énergie durables seront encouragés dans les régions excentrées, de manière à réduire la déforestation. L'autonomisation des populations locales grâce à des activités génératrices de revenus sera favorisée par un meilleur accès à l'information, au capital-risque et à la formation. Les principaux partenaires sont le FEM, son programme de microcrédit, Capacités 21, DANIDA et l'Union européenne.

39. Les résultats attendus dans ce domaine d'appui stratégique sont les suivants : mise en place d'un cadre juridique et institutionnel et de politiques visant à assurer la protection de l'environnement, mise au point de projets de développement de l'écotourisme dans certaines régions protégées, amélioration des revenus des exploitants agricoles dans certaines régions et mise en oeuvre de plans locaux de gestion des ressources naturelles dans certaines régions.

IV. Arrangements en matière de gestion

40. *Gestion des programmes.* La diminution des ressources de base oblige à cibler davantage les projets et à les élaborer de façon plus systématique dans le cadre d'un programme cohérent, en renforçant les liens et en exploitant les effets de synergie et en utilisant avec un maximum d'efficacité des instruments de gestion fondés sur les résultats et des indicateurs. Avec le deuxième cadre de coopération, le PNUD met en oeuvre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, élaboré en étroite collaboration avec l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le FNUAP et le Programme des Volontaires des Nations Unies. L'exécution des projets au niveau national a été préférée aux autres méthodes, et le Gouvernement du Royaume du Bhoutan va établir un manuel pour l'exécution au niveau national des projets financés par plusieurs donateurs, afin de créer un système de gestion cohérent et rationnel, ainsi que des procédures de notification unifiées répondant aux principaux impératifs de la plupart des partenaires. Le PNUD a pour mission et pour responsabilité de continuer à favoriser l'intégration de la formation aux activités nationales d'exécution dans le cadre de tous ses programmes et projets. En collaboration avec le Ministère chargé de la gestion de l'aide et de la dette, le PNUD va mettre au point un projet de soutien des activités d'exécution au niveau national, visant à répondre aux besoins de formation essentiels des responsables de projets et agents comptables en matière de gestion.

41. *Suivi, examen et notification.* Le cadre de résultats stratégiques, le rapport annuel axé sur les résultats et le plan de gestion du bureau de pays constitueront les principaux instruments de planification, d'exécution, de suivi, d'examen et de notification. Des rapports nationaux sur le développement humain, établis tous les deux ans, permettront de suivre les progrès au regard des objectifs généraux de développement du programme de pays, y compris au moyen d'indicateurs de situation. Tous les programmes et projets seront soumis aux procédures habituelles de suivi et d'évaluation du PNUD (rapports d'exécution et rapports techniques, évaluations approfondies, examens tripartites et visites sur le terrain). Les organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations participantes seront invités à faciliter la coordination inte-

rganisations et la mise en oeuvre intégrée du programme de pays du PNUD.

42. *Coordination et mise en place de réseaux.* Le système de coordination qui existe entre les organismes des Nations Unies sera développé de manière à assurer un soutien plus efficace aux programmes nationaux, en particulier dans le domaine de la gouvernance et de la décentralisation. Le PNUD renforcera ses relations avec le Gouvernement du Royaume du Bhoutan, les intervenants non gouvernementaux, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les autres organismes donateurs afin de promouvoir une meilleure coordination et un échange de connaissances et de données d'expérience. Ce travail sera par ailleurs facilité par l'utilisation de la version en ligne, sur l'Internet, de la base de données commune pour la coordination des donateurs, qui contient des données mises à jour annuellement sur toutes les activités financées par des donateurs au Bhoutan. Le PNUD continuera d'organiser et de faciliter des réunions mensuelles de coordination entre donateurs afin de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience. De même, les relations avec le centre de contact sous-régional du PNUD pour l'Asie du Sud et de l'Ouest, situé à Katmandou (Népal), seront renforcées grâce à des échanges d'informations, à la confrontation des expériences et des meilleures pratiques, et à des demandes de conseils spécialisés et de soutien technique.

43. *Mobilisation des ressources.* Les ressources de base du PNUD seront de plus en plus utilisées comme capitaux d'amorçage pour encourager une participation aux coûts. Il est donc indispensable de mobiliser d'autres ressources. Comme les participants à la table ronde l'ont recommandé, le PNUD continuera de jouer un rôle catalyseur vis-à-vis du Gouvernement du Royaume du Bhoutan dans le domaine de la coordination de l'aide. Le Gouvernement et le PNUD collaboreront par ailleurs plus régulièrement avec les programmes régionaux afin de resserrer les liens et d'accroître les échanges de connaissances dans les domaines présentant un intérêt particulier, notamment le développement du secteur privé, les TIC et la protection de l'environnement. Par ailleurs, le Gouvernement du Royaume du Bhoutan et le PNUD s'efforceront d'accroître de 25 % les autres ressources d'ici à la fin de la période couverte par le deuxième cadre de coopération.

44. *Partenariats stratégiques.* Le PNUD collabore depuis longtemps avec d'autres donateurs et partici-

pants nationaux et a établi un réseau de partenariats efficaces fondé sur le respect mutuel, la communauté d'intérêt et la confiance. Par souci d'efficacité, ces partenariats seront étendus à de nouveaux domaines de coopération, notamment au niveau de la programmation et de la mise en oeuvre. Le PNUD s'efforcera d'améliorer la coopération entre les partenaires et de promouvoir des arrangements fiables et durables avec les donateurs dans tous les cas où il existe manifestation des intérêts communs et des possibilités de coopération concrète. Pour faciliter le développement de ces partenariats, le PNUD engagera un dialogue plus stratégique sur les politiques à suivre et appliquera une approche intégrée et participative du développement et de la mise au point des nouvelles activités débouchant sur des actions plus concertées et plus concrètes. Le premier objectif dans ce domaine sera d'élaborer un programme destiné à encourager la décentralisation au niveau national, en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents, comme le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'UNICEF et le PAM, ainsi qu'avec d'autres donateurs intéressés, comme la SNV/NEDA et Helvetas.

45. *Stratégie de sensibilisation et de communication.* Le PNUD continuera de jouer un rôle actif dans le domaine de l'information du public, notamment en apportant son soutien à l'organisation de réunions périodiques sous les auspices des Nations Unies au Bhoutan et au fonctionnement de la radio des Nations Unies. Ces activités viseront principalement à sensibiliser l'opinion publique et à encourager les activités nationales faisant suite à des conventions et conférences internationales. Les données d'expérience et les enseignements tirés de l'exécution de projets seront par ailleurs plus largement communiqués. Pour tous les programmes, des contacts seront maintenus avec les médias, afin d'assurer une large diffusion des informations pertinentes aux différentes parties intéressées.

46. *Gestion des connaissances.* En sa qualité de partenaire privilégié du Gouvernement du Royaume du Bhoutan et compte tenu de sa nouvelle mission de conseil fondé sur le savoir, le PNUD rassemblera des informations sur l'expérience acquise dans la réalisation des projets et les enseignements à en tirer afin de les partager avec les représentants des administrations publiques, les bureaux de pays du PNUD et les autres partenaires intéressés, comme les centres de contact sous-régionaux du PNUD. À cette fin, les réseaux seront développés de manière à renforcer la capacité des

services consultatifs du bureau du PNUD. De même, la rédaction de dossiers et d'autres analyses permettra de mieux tirer parti des compétences des spécialistes et consultants des Volontaires des Nations Unies résidant dans le pays ou y ayant travaillé pendant une longue période.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Bhoutan (2002-2006)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Ressources ordinaires du PNUD		
Montant estimatif du report	531	Y compris les services d'appui administratif et opérationnel.
MCARB 1.1.1	4 552	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement de la fourchette dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	229	Montant estimatif correspondant à 5 % des MCARB 1.1.1.
Total partiel	5 312*	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement		
Fonds pour le développement durable	7 500	
Dont :		
FEM	7 500	
Participation aux coûts de tierces parties	3 560	
Norvège	2 000	
DDC/Helvetas	650	
SNV/NEDA	350	
AusAid	250	
Suède	160	
AGFUND	150	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'affectation spéciale et autres fonds	7 700	
Dont :		
Fonds fiduciaire japonais	1 200	
FENU	6 500	
Total partiel	18 760	
Total général	24 072*	

(Voir notes page suivante)

(Note du tableau)

Abréviations : AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = Appui aux services techniques; AusAid = Australian Agency for International Development; DDC/Helvetas = Direction du développement et de la coopération/Association suisse pour la coopération internationale; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = Montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SNV/NEDA = Organisation néerlandaise pour le développement/Aide néerlandaise au développement.

* Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.
